

DECLARATION DE CONFORMITE

(En conformité avec l'Annexe III de la Directive Basse Tension 73/23/EEC)

Le produit, **Projecteur prisme convexe EUROPE C203 8 – 58 °**, a été développé, fabriqué et contrôlé suivant les règles de bonne pratique et en conformité avec nos procédures internes.

Il a passé les essais type et il a été trouvé en conformité avec les exigences des normes harmonisées et spécifications suivantes :

EN 60598-1
EN 60598-2-17

Luminaires - Part 1: Prescriptions générales et essais
Luminaires - Part 2: Prescriptions particulières pour les luminaires; pour l'éclairage de scènes de théâtre, pour prises de vue de télévision et de cinéma.

selon les provisions de la Directive du conseil 73/23/EEC (Directive Basse Tension)

Le : 30 septembre 2004

ADB S.A.
Z.I. de ROUVROY
02100 St - QUENTIN - FRANCE



Etienne RAGOT
Responsable Qualité